

BRUMATH

Une maison du XVII^e siècle menacée de démolition

La démolition annoncée d'une maison à colombages du XVII^e siècle située dans le centre historique de Brumath, où elle doit céder la place à un immeuble collectif, suscite la frousse des riverains. Une pétition, qui a pour l'instant recueilli plus de 300 signatures, a été lancée.

C'est une imposante bâtisse blanche au milieu d'autres maisons à colombages, dans la rue commerçante de Brumath, à deux pas de la mairie. Sa haute façade pourrait laisser le passant indifférent au premier abord, mais, à y regarder de plus près, le bâtiment ne manque pas d'intérêt. À l'arrière-plan, c'est un foisonnement de pans de bois. Depuis la mi-mars, un nouvel élément a fait son apparition sur la façade, et n'est pas passé inaperçu. Un panneau discret, annonçant qu'un permis de démolir a été délivré le 11 mars dernier, a mis en émoi riverains et amoureux du patrimoine.

Un courrier au maire et au président de la CEA

Cette maison à colombages de plus de 150 m², agrandie à deux reprises, à l'angle des rues des Pêcheurs et du Général-Duport, est datée du XVII^e siècle. La perspective de sa démolition, afin qu'une opération immobilière de onze logements prenne sa place, a suscité la colère de riverains, des amis du patrimoine brumathois et de l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (ASMA).

Ce sont d'abord des voisins qui se sont signalés, puis l'ASMA s'est fendue de deux courriers, l'un au maire de la commune Étienne Wolf, l'autre au président de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) Frédéric Bierry. Dans le courrier adressé à ce dernier, il est notamment fait mention du précédent de la



La maison a été remarquée en 1992 par la DRAC et figure, avec 80 autres bâtiments et monuments, dans son inventaire du patrimoine bâti brumathois. Photo DNA/E. S.

maison Greder à Geudertheim (démolie en octobre 2020) – Frédéric Bierry s'était en effet prononcé pour la sauvegarde de cette bâtisse. Nulle mention en revanche de la maison Greder dans la missive adressée au maire de Brumath et conseiller départemental du canton. Étienne Wolf, il est vrai, ne s'était pas exprimé à l'époque.

« Rare témoin du patrimoine »

L'ASMA déplore que « cette maison remarquable à toiture à la Mansart du XVII^e siècle », « rare témoin du patrimoine bâti » de Brumath, puisse être « condamnée ». Sans remettre en doute la « pertinence » du projet immobilier, elle est « persuadée » que « des solutions moins radicales existent » et que le bâti ancien peut être préservé « tout en permettant la réalisation de logements supplémentaires sur le reste de ce grand terrain à l'arrière du bâti existant ».

L'association a sollicité l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, Sandu Hangan, qui estime que « cet immeuble présente un intérêt urbain, architectural et paysager suffisant pour justi-

fier sa préservation et mise en valeur. » Il est « remarquable pour le témoignage de l'interprétation régionale de l'architecture classique française qu'il constitue », ajoute-t-il.

« Qui est prêt à investir une telle somme dans une maison en mauvais état ? »

Comment préserver un tel patrimoine ? Avec quel argent ? Les pétitionnaires n'avancent pas de solution et personne ne s'est porté acquéreur de cette maison remarquable inhabitée depuis janvier 2020. « Acheter et rénover cette maison coûte 600 000 euros, souligne le maire de Brumath. Qui est prêt à investir une telle somme dans une maison en mauvais état, où tout est à refaire ? » Étienne Wolf assure qu'en conservant la bâtisse, on ne parviendrait à créer que « deux logements très étriqués ».

La Ville a décidé de ne pas user de son droit de préemption pour acquérir le bien, qui, au PLU, ne figure pas dans la liste des maisons alsaciennes typiques de Brumath à conserver. La commune n'a en effet ni les moyens financiers, ni de projet

d'intérêt général en vue à cet endroit. En revanche, le maire a demandé au promoteur de revoir son plan de construction afin que la toiture s'inscrive mieux dans l'environnement.

Ce mercredi soir, suite aux pressions exercées depuis quelques jours autour de cette maison, le maire devait échanger avec le promoteur « pour voir comment on peut répondre aux attentes des uns et des autres » : « Soit on la préserve, soit on conserve le bois pour reconstruire une maison ailleurs ».

Collectif de riverains et Association des amis du patrimoine brumathois ont récolté plus de 300 signatures en faveur du maintien de la maison. Le dépôt d'un recours gracieux est envisagé.

Il y a dix ans, une pétition avait également circulé pour tenter de sauver deux maisons alsaciennes, rue de la Rivière, dont l'une est la plus ancienne de Brumath, inoccupée pendant 30 ans. La mairie s'était opposée à leur démolition. Elles ont été, après négociations avec les propriétaires, vendues à des particuliers et joliment restaurées.

Émilie SKRZYPCZAK